

Evolution de la profession de puéricultrice: l'ANPDE et le CEEPAME réclament une formation adaptée et l'intégration du diplôme d'Etat dans le dispositif universitaire LMD *

L'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes (ANPDE) et le Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME) réclament depuis plusieurs années l'évolution nécessaire du diplôme de puéricultrice. Les deux associations déplorent que le travail de réingénierie de la formation, initié depuis deux ans par la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère de la Santé, ne connaisse aucun progrès. Or, cette adaptation est fondamentale et urgente pour rendre compte des pratiques avancées du métier d'infirmière puéricultrice et s'adapter ainsi à la loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires) adoptée en 2009.

→ Le Constat

Le métier d'infirmière puéricultrice, spécialiste clinique de l'enfant et de l'adolescent, n'a cessé d'évoluer pour répondre aux exigences des soins de santé actuels. Les connaissances théoriques et pratiques enseignées ont suivi cette évolution, bien que le cadrage réglementaire soit toujours celui de l'arrêté de 1983 et du décret de 1990. En effet, la formation s'est ajustée à l'évolution des pratiques dans les différents champs et lieux où exerce l'infirmière puéricultrice.

→ Les nouvelles pratiques

Les spécificités actuelles de la profession d'infirmière puéricultrice intègrent la recherche, l'éducation, la pratique et l'organisation. Cette pratique avancée, qui repose sur le suivi individuel des patients et les principes de la consultation, implique un degré important d'autonomie professionnelle. Elle fait appel à des connaissances élargies dans le domaine de l'évaluation clinique infirmière et médicale, de l'application du jugement clinique et du raisonnement diagnostic infirmier. De fait, la puéricultrice se situe aujourd'hui dans un champ d'orientation, de décision, de consultation et de prescription. Sa pratique place l'infirmière puéricultrice en interlocuteur de première ligne pour les enfants et les familles. Elle construit et évalue des programmes de santé et occupe une place de référent dans les équipes extra hospitalières et hospitalières.

La prescription et l'orientation n'ont pas été retenues au cours des réunions de travail au Ministère de la Santé et de réingénierie du diplôme. Par conséquent, les associations ANPDE et CEEPAME revendiquent la poursuite du travail de concertation initié par le bureau de la D.G.O.S. au ministère, en incluant l'enseignement supérieur par souci de cohérence avec le cadrage universitaire.

→ L'intégration du diplôme d'Etat au LMD

La refonte de cette formation, en adéquation avec la reconnaissance du métier d'infirmière puéricultrice spécialiste clinique, implique la mise en place du niveau universitaire Master dans le cadre du dispositif LMD, harmonisé au niveau européen.

Une infirmière puéricultrice agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Par conséquent, cette réforme du diplôme d'Etat devra s'accompagner de la reconnaissance d'un exercice réservé auprès de l'enfant et de sa famille et d'une reconnaissance financière.

**LMD : Licence Master Doctorat*

L'ANPDE : 60 ANS D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'ENFANCE

L'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes a 62 ans. Fondée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1968, l'ANPDE réunit 3.000 des 11.000 professionnelles qui veillent en France sur les enfants et les adolescents. Les puéricultrices sont spécialisées dans le développement des enfants et assument des responsabilités médico-sociales croissantes, dans le domaine des soins, de l'éducation, de la gestion et de l'encadrement, sans oublier l'accueil et le soutien aux familles. www.anpde.asso.fr

Le CEEPAME : Comité d'Entente des Ecoles préparant aux Métiers de l'Enfance. Fondée en 1974, l'association a pour objet de promouvoir une formation professionnelle de qualité dans les écoles préparant aux métiers de l'enfance. Le CEEPAME assure la coordination des écoles et des filières de formation et les représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et internationales. L'expertise pédagogique des formateurs lui permet d'initier des travaux de recherche et d'inscrire les écoles dans une démarche de qualité. www.ceepame.com